

tant les honorables députés de Bellechasse et de Charlevoix (MM. Dorion et Asselin) l'autre jour.

L'honorable solliciteur général désire-t-il me poser une question?

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur le président, je voulais tout simplement demander à l'honorable député de Laurier de m'indiquer, dans la partie de mon discours qu'il a citée, les endroits où j'aurais déclaré qu'il y avait eu entente,—j'insiste sur le mot entente,—entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral?

**L'hon. M. Chevrier:** Eh bien, voici, monsieur le président, à deux endroits...

**L'hon. M. Balcer:** Je demande à l'honorable député de Laurier s'il est capable de m'indiquer où j'aurais fait cette affirmation.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, je vais répondre à la question de l'honorable solliciteur général.

En premier lieu, je me reporte à la page 3286 du hansard du 26 avril 1960, au milieu de la deuxième colonne, où je lis:

Les ministres fédéraux en ont discuté avec M. Sauvé,...

**L'hon. M. Balcer:** Oui.

**L'hon. M. Chevrier:**

...et lorsque celui-ci est tragiquement disparu, il ne restait qu'à mettre au point des questions de détail, ce qui fut fait au cours d'un tête-à-tête entre le premier ministre,—successeur de M. Sauvé,—l'honorable Antonio Barrette et le ministre des Finances du Canada, parrain du bill que nous étudions en ce moment.

Alors, monsieur le président, ce qui est arrivé, c'est que les ministres fédéraux,—le solliciteur général n'y étant pas,—après en avoir discuté avec l'ancien premier ministre et le premier ministre actuel de la province de Québec, en sont venus à une conclusion, sauf en ce qui concernait quelques points de détail qui ont été éclaircis par la suite.

Quant à l'autre endroit où l'honorable solliciteur général...

**M. Tremblay:** Est-ce qu'il y a eu entente?

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, si l'on veut que je réponde à la question de l'honorable solliciteur général, on devrait au moins m'en donner la chance.

**M. Tremblay:** Vous êtes mal parti!

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne suis pas mal pris; c'est vous qui l'êtes.

**Une voix:** Ce sont eux qui sont mal pris!

**L'hon. M. Chevrier:** L'autre endroit où l'honorable solliciteur général a déclaré ce

[L'hon. M. Chevrier.]

que j'ai affirmé tantôt se trouve un peu plus loin, à la même page, soit à la page 3286 du hansard du 26 avril 1960. Je cite:

Nous avons magnifiquement tenu parole puisque le premier ministre M. Barrette estime le projet de loi à l'étude conforme aux termes de la proposition de M. Duplessis, reprise par M. Sauvé et ensuite par M. Barrette lui-même.

Qu'est-ce que ces déclarations peuvent indiquer sinon qu'il y a eu une entente, un arrangement entre les deux chefs des gouvernements?

Et maintenant, monsieur le président, puisque l'honorable solliciteur général m'a posé une question, je voudrais lui en poser une à mon tour.

Si l'honorable solliciteur général prétend encore, envers et contre tous, en dépit des déclarations que je viens de lire et qu'il avait consignées au hansard, qu'il n'a pas fait semblable affirmation je vais lui demander ceci: Le premier ministre de la province de Québec a-t-il accepté le projet de loi que nous étudions actuellement? Dans le cas de l'affirmative, sur quelle information se base-t-il?

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur le président, je l'ai dit il y a quelques instants, et c'est là qu'est l'avantage de notre loi, c'est que nous n'obligeons pas la province de Québec à signer quelque accord que ce soit; nous la laissons entièrement libre, nous n'empiétons aucunement sur son autonomie.

La législation proposée par le gouvernement de la province de Québec a été adoptée à l'unanimité à la législature de Québec, ce qui indique qu'elle a été approuvée par tous les députés libéraux de la province de Québec. Pour ce qui nous concerne, nous avons soumis notre projet de loi à la Chambre; il a été approuvé à l'unanimité par tous les députés.

Ce sont ces deux lois qui ont réglé le problème des universités dans la province de Québec. C'est l'adoption de ces deux lois qui va permettre à la jeunesse universitaire de la province de Québec de bénéficier d'avantages dont elle ne pouvait pas tirer profit avec les lois de l'ancien gouvernement.

**M. Deschatelets:** Pourriez-vous répondre à la question maintenant?

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, est-ce que je pourrais poursuivre ces observations un peu plus...

**M. Tremblay:** Répondez à la question.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, est-ce que je pourrais poursuivre mes observations en marge de la discussion qui a eu lieu tantôt?

**M. Johnson:** Avant de ce faire, l'honorable député me permet-il de lui poser une question?